

(N° 42.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1859-1860.

**Projet de Loi contenant le Budget des non-valeurs
et des remboursements, pour l'exercice 1861.**

(Voir les Nos 77 et 99 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de deux millions six cent vingt-huit mille francs (2,628,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 avril 1860.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) AUG. ORTS.

Les Secrétaires,

*(Signé) LÉON DE FLORISONE,
ÉD DE MOOR.*

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1864.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	310,000	»	731,000 *
2	— — personnelle	300,000	»	
5	— sur le droit de patente	80,000	»	
4	— sur les redevances des mines	3,000	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	23,000	»	
6	— — des tabacs.	5,000	»	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers		1,897,000 *
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie		
10		Remboursement du péage sur l'Escaut		
11	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.		
12	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers.		1,000	»
15	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		10,000	»
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.		fr. 2,628,000	»	2,628,000 »